

Par arrêté préfectoral sur l'ensemble de l'académie, le vendredi 18 Mai 2012 ne sera pas travaillé (jeudi 17 Mai férié) aussi les élèves reprendront leurs cours le mercredi 2 novembre pour toute la journée, avec transports scolaires. L'emploi du temps de cette journée sera celui d'un vendredi.

Pour vous, parent : Ci-joint, dans ce courrier, un code qui vous permet d'accéder aux informations concernant votre enfant en matière d'absences, de cahier de texte, de notes, appelé « scolastance » après vous être connecté à l'adresse www.argos64 comme spécifié dans le précédent bulletin ou dans le tutoriel ci-joint.

Pour votre enfant : un code lui est donné par le professeur de technologie à compter de la semaine du 17 Octobre. Avec ce code, il peut aller comme vous sur argos64, sur scolastance, et il aura accès à 2 applications : ILIAS (où certains professeurs peuvent déposer des cours et des devoirs et répondre à des questions de vos enfants) et, OBII ou GIBII, application qui permettra à votre enfant de faire valider ses compétences pour le B2i(Brevet Informatique Internet). Arrivé en 3^e, votre enfant devra avoir validé 80% des compétences et avoir obtenu 50% de réussite dans chaque domaine pour obtenir de BREVET des collèges.

Le professeur de technologie fera copier le code à votre enfant dans son carnet de liaison ou dans le cahier de texte. Je vous encourage à lui demander ce code, ou à aller avec lui sur ARGOS dès que l'application pour le B2i sera accessible, surtout s'il est en 3^e, afin qu'il ne se retrouve pas à avoir tout à valider en fin d'année ce qui ne sera pas possible. Dans le prochain bulletin, des informations en lien avec le B2i vous seront données.

Difficultés liées aux listes : le Rectorat et l'Agence du Numérique, service du conseil général ont quelques difficultés à faire enregistrer toutes les données relatives à votre enfant dans la base de l'application scolastance bien que nos listes, au collège, soient justes et complètes. Les services informatiques du Rectorat et du conseil général travaillent pour améliorer cette situation qui touche 5 élèves.

Le premier trimestre se termine le vendredi 25 Novembre, ce qui signifie que les notes obtenues après sont comptabilisées pour le second trimestre sauf situation exceptionnelle. Le mois de décembre est une période particulière car les enfants pensent pour beaucoup que le premier trimestre n'est pas terminé. Entre l'arrêt des notes et les vacances de fin d'année, 3 semaines vont s'écouler pendant lesquelles ils pourront obtenir des notes pour le second trimestre même si leur conseil de classe ne s'est pas encore tenu.

Délégués des parents au conseil de classe : Les représentants FCPE élus se sont tournés vers vous ou vont vous solliciter pour les classes qui n'ont pas encore de délégués parents d'élèves. Dès lors qu'un parent accepte d'être délégué de parents au conseil de classe, il est tenu à une obligation de réserve sur les situations exposées durant le conseil. Il ne pourra rendre compte individuellement qu'aux parents de l'élève et en aucun cas à d'autres parents. Un compte rendu écrit remis dans les 3 jours sera joint au bulletin adressé par courrier comme nous l'avons fait l'année passée.

Sanitaires : Mardi 11 Octobre (jour de grève) et jeudi 13 Octobre des élèves ont souillé les sanitaires garçons et mis du papier partout au rez de chaussée tandis que ceux du premier étage n'étaient pas dignes de l'éducation que les élèves peuvent recevoir. Jeudi 13, les filles ont gaspillé tout le papier à des fins différentes de l'utilisation prévue. Durant quelques temps, les toilettes seront ouvertes à des horaires bien définis et à la demande des élèves. Certains élèves devront s'entretenir avec les agents qui nettoient pour comprendre que ces lieux induisent le respect de chacun, des utilisateurs, donc de leurs camarades, mais aussi, et surtout, de ceux qui font tout chaque jour pour l'établissement puisse être propre.

Régimes de sortie : Vous avez peut être choisi un régime de sortie qui permet à votre enfant de quitter le collège à la dernière heure de cours ou d'entrer à la première heure de cours. Si vous accompagnez votre enfant ou venez le chercher à ces moments, vous n'êtes pas concernés par ce qui suit. J'attire votre attention sur le fait que, très légitimement, votre enfant peut être hors du collège car , autorisé, mais, ils sont quelques uns à traîner dans le quartier, à aller dans un commerce de proximité, à réaliser des nuisances auprès des riverains (invectives, jets de détritrus de produits après consommation). Nous constatons qu'un certain nombre d'élèves autorisés par leurs parents à ne pas être dans l'établissement se rendent très souvent dans un commerce de proximité pour réaliser des achats de denrées alimentaires : l'argent qu'ils peuvent avoir peut entraîner d'autres types de comportements et les mettre en difficulté. Dans le commerce de proximité, le comportement particulier de certains peut amener le gérant à faire appel à la gendarmerie.

J'en appelle à votre vigilance et si vous estimez que votre enfant peut être dans cette situation, **prenez contact avec Mme ORRE, Conseillère Principale d'Education ou venez la rencontrer pour éventuellement changer de régime de sortie si votre enfant ne peut être pris en charge quand il n'est pas en cours.**

2 projets de voyages concernent les classes de 3^e, 4^e classe européenne et ULIS (PARIS et LONDRES en mars 2012). Si vous n'avez pas inscrit votre enfant pour des raisons financières, rapprochez-vous très vite de l'assistante sociale afin de réaliser un dossier de demande d'aide. Madame RAVET, assistante sociale, instruira le dossier et vous saurez à quelle hauteur vous pourrez être aidé. Une commission examine les dossiers de façon anonyme pour toute situation d'aide et, notamment, surtout, pour l'aide à une prise en charge d'une partie des frais de demi-pension. Mme RAVET, assistante sociale de l'Education Nationale est présente dans l'établissement les mardi et jeudi. Elle peut également vous aider sur toute question concernant la parentalité et les problèmes de relations avec votre enfant. Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au collège.

Le Principal